



DECLARATION SNES–FSU CAPA du 24 janvier 2012

Lors des dernières élections professionnelles, sous couvert de modernisation et d'économies, le ministère a imposé un vote électronique pour les seuls fonctionnaires de l'Éducation Nationale. Le choix de la période, la dématérialisation du vote et le décrochage du lieu de travail ont représenté un frein réel et prévisible à l'expression des agents. Le taux de participation des CPE a baissé de 30 points au niveau national et de 20 points au niveau académique. Le ministère porte l'entière responsabilité de ce fiasco démocratique et le SNES-FSU dénonce ce sabotage.

Pour autant, les personnels se sont exprimés et le SNES-FSU a été confirmé comme le syndicat majoritaire pour les CPE comme pour les autres corps du second degré. Dans l'académie, cette représentativité s'est même légèrement renforcée avec près de 64% et le maintien de 6 sièges sur 8, la place du SNES chez les CPE est réaffirmée. Les collègues ont donc exprimé leur attachement au paritarisme, à un syndicalisme de métier, de revendication et d'action et, plus spécifiquement pour notre corps, à une **identité professionnelle des CPE fondée sur le renforcement du rôle éducatif, au service des élèves**, en lien avec les autres personnels.

Pour en revenir à l'ordre du jour, nous tenons à rappeler que la notation est un acte statutaire. Bien qu'imparfaite, elle a le mérite de s'appuyer sur des règles explicites définies par le Recteur dans chaque académie, selon une grille nationale indiquant une fourchette de notes pour chaque échelon, ainsi que la possibilité de recours par la contestation de note. C'est à partir de cette note et de l'ancienneté dans l'échelon et dans le grade qu'est déterminé l'avancement. Les projets actuels de décret et d'arrêté relatifs aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des personnels ne visent qu'à casser ce système et ses garanties. Ils lui substituent une évaluation dont l'objectif est clairement de transformer radicalement le métier et le rôle de ces personnels de catégorie A que sont les CPE, concepteurs de leur métier et non exécutants.

En effet, le projet du ministère prévoit de substituer l'entretien professionnel à la note chiffrée et à l'appréciation générale sur la manière de servir. Le supérieur hiérarchique direct mesurera ainsi « la *valeur professionnelle* » et proposera éventuellement des réductions d'ancienneté. Les critères d'appréciation porteraient entre autres sur « les *résultats professionnels obtenus par l'agent au regard des objectifs qui lui ont été assignés* », « les *perspectives d'amélioration sur les 3 années à venir* », « les *besoins de formation* » et « les *perspectives d'évolution professionnelle* ». C'est un autre rapport au chef d'établissement qui est ainsi imposé et qui s'apparente à une contractualisation. Loin d'une évaluation experte de l'activité des CPE en lien avec leur contexte professionnel et les textes qui régissent leurs missions, c'est au contraire l'accentuation de la perte de leur autonomie et la définition locale de leurs missions qui sont imposées. Au mépris du rôle éducatif du CPE, seraient privilégiées des délégations de tâches administratives ou des missions de coordination. C'est une mise au pas des personnels qui s'organise à l'échelon local. La volonté

d'instituer cette évaluation de la performance s'accompagne de la dégradation des conditions de travail des élèves et des personnels, de la baisse des moyens de la vie scolaire et de réformes contestées.

Le chef d'établissement qui est chargé de la mise en œuvre de la politique éducative au sein de l'E.P.L.E. ne peut pas être juge et partie ! De la même façon le SNES-FSU dénonce un corps d'inspection qui évalue aussi bien les CPE, les Documentalistes que les personnels de direction.

Une inspection spécifique des CPE est aujourd'hui plus que jamais nécessaire pour redonner au métier son sens et son identité.

De plus, ces projets s'inscrivent dans un contexte de transformation imposée de nos métiers. Cette volonté de contractualiser et d'individualiser la relation professionnelle est pour notre ministère une manière déguisée de contourner nos statuts qui nous protègent et garantissent un égal traitement pour tous. Ceux-ci sont combattus uniquement pour des raisons idéologiques.

Pour le SNES-FSU, ces projets constituent une agression frontale contre les personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation du second degré et sont aussi une marque de mépris à l'égard de leur travail en classe et auprès des élèves.

C'est collectivement, avec le SNES-FSU, que nous porterons le refus de ce management dont la conséquence est de nous mettre sous pression permanente et d'instituer dans le service public des logiques qui ont prouvé leur inefficacité dans le privé.

Par ailleurs, nous ne pouvons passer sous silence la dévalorisation salariale constante de nos professions depuis de nombreuses années. A ce titre, le pacte de carrière n'est qu'un leurre et ne répond pas aux attentes de la majorité des personnels. La politique du « mérite » ne repose sur aucun critère irréfutable et, en outre, elle est un obstacle à la reconnaissance du travail en équipe indispensable à la réussite dans les métiers de l'éducation...

Le SNES demande la reconstruction des carrières avec intégration des indices de la hors-classe en une carrière en onze échelons parcourue au rythme le plus favorable pour tous.

Le budget 2012, en poursuivant les suppressions de postes, en réduisant le programme vie de l'élève, les bourses et les fonds sociaux, montre une nouvelle fois que l'Éducation n'est pas la priorité de ce gouvernement. Les mouvements des 27 septembre et 15 décembre ont été une réponse à ces attaques tout azimut et sans contexte, ils se sont avérés être un succès. L'action du 31 janvier sera forte afin d'exprimer notre refus de ces nouvelles modalités d'évaluation, de s'opposer aux suppressions de postes et donc de refuser la casse du service public d'Education.